

**Avis public**



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE  
RELATIVE AUX SERVICES POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2018**

**AVIS DE MOTION**

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le jeudi 7 décembre 2017 à 20 h, à la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2018.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept

**Suzanne Corbeil, avocate**  
Secrétaire d'arrondissement

/r/